

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Augmentation de la capacité de prélèvement annuel du forage de la Brasserie Goudale et modification de la répartition de l'approvisionnement en eau du site

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17)b)	Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Brasserie Goudale est actuellement autorisée à prélever les volumes annuels suivants pour assurer la production de son site :

- 650 m³ d'eau de ville pour les besoins sanitaires,
- 500 000 m³ d'eau pour les besoins du process (nettoyage, formulation de la bière...). Ces 500 000 m³, stockés dans une bache de 100 m³ avant utilisation, ont pour origine 50 000 m³ provenant d'un forage privé (nappe de la craie) et 450 000 m³ acheminés par la CAPSO et provenant de captages localisés à Arques et Blendecques (nappe de la craie).

Un premier porter à connaissance a été déposé en 2018 et présentait les modifications envisagées sur le site, à savoir la mise en place de nouvelles installations et une augmentation des prélèvements annuels en eau pour atteindre la capacité de production autorisée de 2 000 000 hL de bière par an. Pour cela la CAPSO a autorisé le site à prélever 1 100 000 m³/an dans son réseau. A ce jour, ce porter à connaissance n'a pas été instruit. Un nouveau porter à connaissance est ainsi présenté avec une modification de l'approvisionnement en eau. Aujourd'hui, afin de rendre le site d'avantage autonome en eau, la brasserie souhaite :

- Augmenter la capacité de prélèvement de son forage privé existant, pour passer de 50 000 m³/an à 200 000 m³/an,
- Réduire la consommation depuis le réseau de distribution de la CAPSO demandée dans le PAC de 2018, pour passer ainsi de 1 100 000 m³/an à 950 000 m³/an.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de rendre le site de production d'avantage autonome en approvisionnement en eau en optimisant l'utilisation du forage actuel et de soulager le réseau de distribution de la CAPSO en réduisant de 150 000 m³/an le volume d'eau prélevé dans la nappe de la craie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Absence de travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune modification n'est à prévoir lors de l'exploitation du site

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera visé par le procédure administrative suivante :

- demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
- modification d'une autorisation environnementale prenant la forme d'un porter à connaissance

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité de prélèvement dans la nappe de la craie	200 000 m ³ /an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue Newton, Porte Multimodale
de l'Aa, 62 510 Arques

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 21 ' 36 " E Lat. 50 ° 58 ' 18 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Forage présenté lors de la demande d'autorisation environnementale et autorisé dans l'arrêté préfectoral du site du 22 octobre 2015.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche se trouve à 600 m au nord-est du site (Forêt domaniale de Clairmarais, ZNIEFF 310007008). La ZNIEFF de type II la plus proche se trouve elle aussi à 600 m au nord-est du site (Le complexe écologique du Marais Audomarois et de ses versants, ZNIEFF 310013353).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se trouve à 3 km au sud-ouest du site (Landes du plateau d'Helfaut, FR3800334).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche se trouve en bordure nord et ouest du site (Caps et marais d'Opale, FR8000007). La réserve naturelle régionale la plus proche se trouve à 3,2 km au sud-ouest du site (Plateau des Landes, FR9300087).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Pas-de-Calais est couvert par un plan de prévention du bruit. La 3ème échéance a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est l'ascenseur à bateaux des Fontinettes situé à 1 km à l'ouest du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été inventoriée sur le site retenu pour l'implantation de la brasserie lors du dossier initial en 2015.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Arques est couverte par le PPRT de la société Arc International. Le site d'étude n'est pas concerné par un zonage réglementaire (cf. annexe 7). La commune est également concernée par 2 PPRN. Le premier est le PPRN de la vallée de l'Aa Supérieure (ruissellement et coulée de boue, inondation). Le site n'est pas concerné par un zonage réglementaire (cf. annexe 8). Le second PPRN est le PPRN Marais Audomarois (inondation, par une crue à débordement lent de cours d'eau). A nouveau, le site n'est pas concerné par un zonage réglementaire (cf.annexe 9). Le PPRT a été approuvé le 26/12/2014 et révisé le 26/10/2016. Le PPRN de la vallée de l'Aa Supérieure a été prescrit le 28/12/2000 et approuvé le 7/12/2009. Le PPRN Marais Audomarois a été prescrit le 28/12/2000 mais n'a pas été approuvé à ce jour. Le site BASIAS le plus proche se trouve à 600 m à l'ouest du site (NPC6204263).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex-BASOL) le plus proche se trouve à 600 m au nord-ouest (SSP000890501)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas dans une zone de répartition des eaux (cf. annexe 10).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le site urbain de Saint-Omer (62-SI-14) situé à 3,5 km au nord-ouest du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 3,1 km au sud du site (Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes, nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa, FR3100487)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est l'ascenseur à bateaux des Fontinettes (62-SC-35) situé à 1 km au nord-ouest du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une augmentation des prélèvements d'eau de 150 000 m ³ /an du forage privé du site pour passer à un total de 200 000 m ³ /an. Cette augmentation sera compensée par une diminution de la consommation en eau issue du réseau de la CAPSO. Une diminution de 150 000 m ³ /an est prévue pour rendre l'opération neutre.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La CAPSO autorise le site à prélever 1 100 000 m ³ /an dans son réseau pour approvisionner le site de la brasserie. Les forages alimentant ce réseau sont raccordés à la nappe de la craie. Le projet présenté consiste à augmenter le forage privé du site (nappe de la craie également) pour passer de 50 000 m ³ /an à 200 000 m ³ /an. Une augmentation de 150 000 m ³ /an est donc sollicitée. En contrepartie, la Brasserie Goudale prévoit de diminuer de 150 000 m ³ /an le prélèvement dans le réseau de la CAPSO. L'opération est donc neutre et n'impliquera pas de modifications sur les masses d'eau souterraines.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de travaux
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de travaux
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'aménagements susceptibles d'entraîner des perturbations, des dégradations ou des destructions de la biodiversité existante.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 3,1 km au sud du site (Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes, nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa, FR3100487). Le projet d'augmentation de la capacité de prélèvement du forage privé existant ne sera pas de nature à impacter le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes n'est prévue
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans un zonage réglementaire d'un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Niveau de sismicité faible (niveau 2) Retrait-gonflement des sols : aléa faible Retrait-gonflement des argiles : aléa moyen Inondation par une crue à débordement lent du cours d'eau (TRI de Saint-Omer) : projet en dehors des zones à risques PPRN vallée de l'Aa supérieure : projet en dehors des surfaces inondables PPRN Marais Audomarois : projet en dehors des surfaces inondables
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de rejets atmosphériques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification du trafic n'est prévue.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'augmentation de l'exploitation du forage ne sera pas à l'origine de nuisances sonores. Le site est implanté en zone industrielle avec des nombreuses industries à proximité pouvant être à l'origine de nuisances sonores (Transgourmet Nord, Astradec Environnement, etc.).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage est déjà exploité et n'est pas à l'origine de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun éclairage supplémentaire n'est nécessaire pour la mise en place du projet
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets liquides existants ne seront pas modifiés. Seule une modification de la répartition de l'approvisionnement en eau est sollicitée.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun nouveau effluent n'est prévu.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage est déjà exploité sur le site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Seul un projet à proximité du site à fait l'objet d'un avis rendu par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE). Il s'agit d'un projet de reconstruction d'un four verrier sur la commune d'Arques (62) par la société Alphaglass située à 1,7 km au sud-ouest du projet de la Brasserie Goudale.

La société Alphaglass est un établissement industriel spécialisé dans la fabrication d'articles verriers haut de gamme. La principale activité de son site d'Arques est la fusion de verre sodocalcique pour la fabrication de bouteilles et flacons.

L'entreprise prévoit la reconstruction du four verrier VII afin de faire passer la fabrication de verre à une production journalière de 415 tonnes par jour, contre 330 tonnes par jour autorisées actuellement.

L'avis de la MRAE pour ce projet a été rendu le 22 septembre 2020.

Les principaux impacts de ce projet sont les suivants :

- air : rejets atmosphériques (NOx, poussières, COV, O3)
- climat : émission important de gaz à effet de serre (+28% avec le projet de reconstruction du four)
- eaux pluviales et eaux industrielles traitées puis rejetées dans le réseau d'eaux pluviales vers le canal de Neuffosé. Absence de réutilisation d'eaux pluviales

Les incidences de ce projet ne sont pas susceptibles d'être cumuées avec le projet de la Brasserie Goudale du fait :

- de l'absence d'augmentation des rejets atmosphériques du site dans le cadre du projet présenté,
- l'absence d'émission de gaz a effet de serre,
- l'augmentation de l'autonomie du site en approvisionnement en eau en réduisant sa consommation sur le réseau de la CAPSO

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'augmentation de prélèvement du forage existant sur le site et la diminution du prélèvement dans le réseau de la CAPSO n'aura pas d'impact sur l'environnement ou la santé humaine. L'objectif est de rendre plus autonome le site et de soulager le réseau de la CAPSO.

Le forage est équipé d'un disconnecteur évitant ainsi tout retour d'eau potentiellement polluée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté porte sur une augmentation de prélèvement de 150 000 m³/an du forage privé présent sur le site de la Brasserie Goudale pour atteindre un total de 200 000 m³/an. Cette augmentation sera compensée par une diminution équivalente du prélèvement provenant du réseau de la CAPSO. Le niveau de consommation annuelle global restera de 1 150 000 m³/an.

La Brasserie Goudale utilise un process moderne visant à réduire autant que possible la consommation en eau. L'entreprise projette une augmentation de son niveau de production à 2 500 000 hL par an, améliorant ainsi son ratio de consommation qui passe de 0,58 à 0,46 m³ d'eau par hL. A titre de comparaison, les MTD préconisent une consommation d'eau comprise entre 0,35 et 1 m³ par hL de bière produite.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue. l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - PPRT Arc International - Plan de zonage Annexe 8 - PPRN Aa supérieur - Plan de zonage Annexe 9 - PPRN Marais audomarois - Plan de zonage Annexe 10 - Zone de répartition des eaux Annexe 11 - Porter à connaissance

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Argues le 3/2/2023

Signature

